

Bonjour,

Je réside à Saint Rambert d'Albon.

Je me considère comme un habitant ordinaire de l'aire impactée par le projet d'implantation de la zone INSPIRA sur la commune de Salaise sur Sanne.

Ordinaire ne signifie cependant pas béat.

1. Au regard des besoins quotidiens en eau annoncés (80 000 m<sup>3</sup>) par rapport à la quantité communément admise comme disponible (10 000 m<sup>3</sup>), il serait anormal de ne pas au minimum s'interroger sur la pertinence de tels besoins. Lors de la réunion d'information tenue à Salaise sur Sanne le 16 mai 2018, les responsables d'INSPIRA ont reconnu que ces chiffres étaient théoriques, mais dans ces circonstances, il est légitime de se demander à quoi ressemblera la réalité. Cette interrogation est renforcée par le rôle primordial unanimement reconnu à la Réserve Naturelle de la Platière (filtre pour la nappe phréatique), rôle que ne manqueraient pas de perturber les puisages annoncés.
2. Lorsqu'on constate les difficultés rencontrées par l'Etat, en l'occurrence par la DREAL, pour faire respecter la Loi et les arrêtés préfectoraux par certains industriels comme GDE, il est tout aussi légitime de se demander comment les responsables d'INSPIRA feront respecter les quantités annoncées par les sociétés candidates en cas de dépassement lorsqu'elles seront installées sur la zone.

L'eau est une ressource hélas épuisable comme nous le montrent sur tous les continents le sort réservé par des prélèvements irréfléchis au Colorado ou au Rio Grande (désormais surnommé Rio Sand par ses riverains) sur le continent américain, à la Mer d'Aral en Asie, au lac d'Ourmia en Iran ou encore au Tage en Espagne, victime de la sécheresse mais surtout de transferts d'eau irresponsables.

Pour ces raisons, je préconise l'accueil sur la zone INSPIRA d'activités liées au secteur tertiaire, à priori peu gourmandes en eau.

Georges MONTAGNE